

Sainte Marie, le 22 septembre 2025

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 septembre 2025

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 19 septembre 2025 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérard GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Étaient présents : GROSCLAUDE Gérard - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis - VALLAT Stéphanie - BIRRINGER Frédéric – BOURGEOIS Alain - BARAILLER Monique - HERMANT Éric - PETETIN Nathalie - VALLAT Guillaume – VALTON Julien –

Étaient absents excusés : : BARBET Hervé - Martine MAITRE - Geneviève GUERITTOT.

Monsieur Julien VALTON a été nommé secrétaire.

Madame Martine MAITRE donne procuration à Mme Claire EMONIN pour ce conseil municipal.
Monsieur BARBET Hervé donne procuration à Monsieur Denis GROSCLAUDE pour ce conseil municipal.
Madame Geneviève GUERITTOT donne procuration à Monsieur Alain BOURGEOIS pour ce conseil municipal.

.....

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Bois et Agriculture

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que jeudi la commission rencontrera le remplaçant de Monsieur François SITTRE délégué de l'ONF.

Commission Aménagement du territoire

En cours :

PC:

SV PRO SAINTE-MARIE – 3 rue de Désandans – Extension bâtiment industriel –

DP :

BARBIER Florence – 7 rue de Saint-Julien – Réfection de la toiture d'une remise

PARROD Jacques – 23 Grande Rue – Mise en place d'une clôture

SARL GALBANEK –OLYSI – 20 rue de Lougres – Panneaux photovoltaïques

Retour :

DP :

BEUCLER Sophie - rue de la Poste - construction d'un hangar stockage - **REFUSÉ LE 01/08/2025**

CU :

AMBLARD SAUGET – 15 rue des moulins à Vent - **RÉPONDU LE 24/07/2025**

AMBLARD SAUGET – Côteau Veuillemet - **RÉPONDU LE 29/07/2025**

Me BERTRAND Stéphanie – 9 rue Derrière la Chapelle - **RÉPONDU LE 31/07/2025**

Mme FERNANDEZ Colette – 2 rue Liliane Reuge - **RÉPONDU LE 08/08/2025**

Me Pierre- Antoine PERSONENI – 13 rue de Saint-Julien - **RÉPONDU LE 25/08/2025**

Me ZURCHER David – 19 Grande Rue - **RÉPONDU LE 02/09/2025**

Me Pyerre PETIT – 6 rue des Grands Moulins à Vent - **RÉPONDU LE 04/09/2025**

Cub:
MELIS Chantal – 21 rue de Lougres – Construction d'une maison d'habitation – **ACCORDÉ LE 02/09/2025**

FORÊT : CHOIX DES BUCHERONS ET DU DÉBARDEUR

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission et après avoir délibéré sur les offres de prix, accepte à l'unanimité, de confier les travaux d'abattage à l'EURL DIRAND et ceux de débardage à la scierie PETEY, avec les tarifs suivants :

- pour abattage des grumes + arrondir les pattes + découpe au 1^{er} défaut, dans le secteur « au MONT » Purger à la patte si nécessaire au prix de 12.50 € HT le m³,
- pour abattage des grumes des chablis laissées en grumes au prix de 14 € HT le m³
- pour abattage des grumes laissées en chauffage (sans arrondir la patte et sans découpe), (arbres creux sur grande longueur, arbres noirs à l'intérieur, arbres éclatés etc) et abattage des chablis laissés en chauffage situées « au Chênois ou à la Côte » au prix de 10 € HT par pied,
- pour abattage de petit pied pour bois de chauffage au prix de 45 € HT
- pour l'abattage avec câblage par le débardeur au prix de 45 € HT de l'heure,
- pour débardage des grumes parcelles 33, 34,35 jusqu'aux zones de stockage et chablis situés dans les autres parcelles au prix de 12 € HT le m³,
- pour le câblage des grumes au prix de 73 € HT de l'heure.

FORÊT : PRIX DU BOIS D'AFFOUAGE 2025/2026

Prix du bois d'affouage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, le prix du bois, pour 2025-2026 :

- prix du bois de chauffage à façonner par les affouagistes : 9 € le stère,

Prix des lots de dépressage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, le prix des lots de dépressage à 16 € le lot.

Cette année encore, la commission propose de conserver la mise en place de la taxe d'affouage. Après l'inscription, la facturation sera envoyée à l'affouagiste, d'un montant de :

- 18 € d'acompte, correspondant à 2 stères, pour les petits lots (moins de 5 stères),
- 45 € d'acompte, correspondant à 5 stères, pour les lots moyens (de 5 à 10 stères),
- 90 € d'acompte, correspondant à 10 stères, pour les gros lots (plus de 10 stères).

Le solde sera facturé, après inventaire, par la commission en mai 2026, lorsque le bois sera empilé, selon le volume fabriqué déduit du volume déjà payé par l'acompte.

Modalités de répartition, d'inscriptions, de facturation et bénéficiaires solvables

- L'affouage est partagé 1 lot par foyer habitant la commune.
- L'affouage concerne des houppiers ou arbres abattus ou déracinés
- 3 catégories de volumes de lots sont proposées à l'inscription :
 - a) Petits Lots (moins de 5 stères)
 - b) Lots Moyens (de 5 à 10 stères)
 - c) Gros Lots (+ de 10 stères)
- L'attribution des lots se fait par tirage au sort dans chaque catégorie.
- Le prix du stère est fixé à 9 € le stère à façonner par les affouagistes,

Des lots de dépressage : perches à couper pour éclaircie des parcelles en régénération naturelle. **Prix du lot 16 € le lot. La facturation de ces lots sera envoyée aux personnes après leur inscription.**

RÈGLEMENTS D'INSCRIPTION ET D'EXPLOITATION AFFOUAGE 2025-2026

Le responsable de la commission présente les règlements d'inscriptions et d'exploitations qui devront être appliqués par l'ensemble des affouagistes. Ces règlements sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

FORÊT : ÉLAGAGE DES CHEMINS FORESTIERS

Le responsable de la commission présente aux membres du conseil municipal un devis de l'entreprise PIERROT pour effectuer des travaux d'élagage sur des chemins forestiers.

L'exposé du responsable entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise PIERROT pour un montant de 2 800 € HT soit 3 360 € TTC.

CONVENTION OCCUPATION VOIRIE GRANDE RUE

Le Maire informe les membres du conseil municipal que lors des travaux de la RD33 un poteau d'éclairage public a été installé sur le domaine privé.

Un contact a été pris avec le propriétaire une convention devra être signée pour acter l'occupation de ces 50 m².

Un devis d'un montant de 1 383.50 € HT du cabinet DEVILLAIRS est présenté pour la rédaction de la convention et sa publication.

Une proposition de convention est également présentée aux membres du conseil.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis du Cabinet DEVILLERS pour un montant de 1 383.50 € HT soit 1 660.20 € TTC et autorise le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à cette affaire.

BATIMENT COMMUNAL : REMPLACEMENT DE CHAUDIÈRE

Le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de l'entretien et de la remise en service de la chaudière à gaz du bâtiment communal par l'entreprise COLA, situé au 8 Grande Rue, celle-ci a pris feu et est hors service (problème de vétusté). Il est donc nécessaire de la remplacer au plus vite.

L'installation d'une pompe à chaleur a été étudiée mais pas satisfaisante (coût élevé, limite des performances par grand froid).

L'entreprise COLA nous a fait parvenir 2 devis. Un devis prévoit le remplacement de la chaudière à l'identique pour un montant de 3 665 € HT soit 4 398 € TTC. Délai 8 à 10 jours.

Un autre devis propose une chaudière à condensation plus performante avec des économies d'énergie (gain de 25 à 30 % de consommation de gaz) mais avec des travaux de tubage et d'installation supplémentaires, pour un montant de 6 495 € HT soit 7 794 € TTC. Délai 8 à 10 jours.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'installer la chaudière à condensation proposée par l'entreprise COLA pour un montant de 6 495 € HT soit 7 794 € TTC.

TRAVAUX CD 33

AVENANT n°2

Le Maire informe les membres du conseil municipal que lors des travaux de la tranche 2, tranche optionnelle, des travaux supplémentaires ont dû être réalisés (bordures supplémentaires, regards, chambres de tirage, bouches à clés, pavés, création de seuil en béton, caniveaux...).

De ce fait, il est nécessaire de réaliser un avenant au marché.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant d'un montant de 18 076.08 € HT soit 21 691.30 € TTC.

CLOCHER : RÉPARATION DU CADRAN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une première intervention de l'entreprise BODET a été faite suite à l'arrêt d'un des cadrans du Temple. Le mécanisme de l'horloge est HS.

Le responsable de la commission présente aux membres du conseil municipal un devis proposé par l'entreprise BODET pour cette réparation.

Depuis quelques jours, nous avons constaté que la cloche du Temple ne fonctionnait plus. Une demande d'intervention, en même temps serait demandée.

L'exposé du responsable entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise BODET pour un montant d'un montant de 2 029 € HT soit 2 434.80 € TTC.

NUMÉRICA : CONTRAT DE PRESTATION DPO

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de prestation de service avec Numérica pour la nomination d'un DPO mutualisé (Délégué à la protection des données) afin de gérer le RGPD (Règlement général de protection des données) arrive à son terme en fin d'année 2025.

Ce contrat de prestation établi pour 3 ans, permet un suivi annuel du registre de traitement des données, propose des formations aux responsables du suivi (les secrétaires) et dans le cas de cyber – attaques, conseille sur les mesures à prendre ainsi que sur la notification à l'autorité et aux personnes concernées par cette violation de données.

Coût de cette prestation 300 € HT annuel

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler avec Numérica le contrat de prestation de service pour la désignation du DPO mutualisé.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les élus prennent acte de ce rapport.

DIVERS

Terrain station épuration :

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un projet d'extension du bassin de la station d'épuration est prévu auprès du service d'assainissement de PMA afin de limiter les problèmes de d'inondation. Un contact avec les héritiers a été pris en juin pour proposer un achat du terrain, pour acheter ce terrain de 1 315 m² pour un montant de 4 000 € soit 3 € le m² pour de la terre agricole.

Une contre-proposition pour les héritiers a été faite de 6 500 € fin juin.

Le Maire demande avis aux membres du Conseil Municipal sur la suite des négociations.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose une négociation avec un tarif médian.

Panneaux lutte contre les tiques :

Suite à la précédente réunion du conseil municipal, nous avons pris contact avec le Pôle Métropolitain pour la fourniture éventuelle de panneaux pour un affichage aux entrées des chemins forestiers de la commune. Le Pôle Métropolitain peut nous mettre à disposition ces panneaux, ils seront à installés par les employés communaux.

Epannage des boues

Le Maire présente aux membres du conseil municipal les prévisions d'épandage pour le 2^{ème} semestre 2025
Les élus prennent acte de cette information.

Elections municipales :

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Une nouvelle Loi visant à harmoniser le mode de scrutin a été publiée le 22 mai 2025 pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Les 2 points importants :

Élection au scrutin proportionnel de liste paritaire : la liste des candidats est obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (parité obligatoire)

Possibilité de liste incomplète et de candidats supplémentaires

La liste peut comprendre jusqu'à :

- 2 candidats de moins,
- 2 candidats de plus que l'effectif légal

Soit pour la commune 13 ou 17...

SIVU DE LA CHAULIÈRE

La Présidente du SIVU remercie les volontaires qui ont participé à la journée de convivialité pour les travaux mis en œuvre ce jour-là.

Elle informe les membres du conseil municipal que du nouveau matériel pour la classe ULIS a été mis en place avec une aide financière de la Région et de l'Etat.

Elle informe également le Conseil Municipal que des dégradations sur les boîtes aux lettres du Totem au Pôle enfance ont été observées. Une plainte à la Gendarmerie a été déposée, une enquête est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h00

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE



